

#### L'an 2022 - le 02 JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Date de la convocation : 20/05/2022 Date d'affichage :

**PRESENTS**: ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, MONTI Bernard, LANGLAIS Maryvonne, MAFOA Jean-Yves, BIGOT Servane; BONAFOUS Patrice, BOUILLARD Philippe, DORSO Cédric, JEUDY Vincent, RAULO Dominique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, LONCLE Sandra.

#### **ABSENTS:**

DANQUERQUE Christophe, procuration à Régine ROSSET, en date du 02/06/22 ; RIOU Marie-Luce, procuration à Dominique RAULO, en date du 30/05/22 ;

**SECRETAIRE** de séance : Cédric DORSO est élu secrétaire.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 28 AVRIL 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de séance du 28/04/2022 (transmis par mail le 03/05/2022 (11:02).

## **DÉLIBÉRATIONS**

#### 01. VOIE VERTE - ECHANGE DE TERRAIN LE PARC NEHUÉ

Madame le Maire rappelle aux Membres du conseil le projet de voie verte conduit par la communauté de communes d'Arc Sud Bretagne en accord avec la municipalité. La nouvelle voie reliera la Grand rue à la zone du Guéna.

A ce titre, la municipalité doit délivrer à la communauté de communes Arc Sud Bretagne (maitre d'ouvrage sur ces travaux) les titres de propriété des différentes parcelles constituant l'emprise de cette voie verte, parcelles dont elle doit être propriétaire sur la totalité du parcours, préalablement aux travaux.

Afin de satisfaire à cette condition, la commune souhaite demander à un propriétaire privé aujourd'hui détenteur d'une parcelle sur l'emprise de ce projet, de réaliser un échange de terrain en vue d'une maitrise foncière totale.

Bernard MONTI, Adjoint aux travaux, présente à l'assemblée le plan du projet.

Compte tenu des nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural qui sont codifiées à l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la situation du chemin rural concerné, figurant en section B 573 du plan cadastral, qui permet de relier la voie verte à la zone du Guéna et de poursuivre vers la V.C. n°1 (direction Arzal);

Considérant les intérêts de la commune : sa volonté d'assurer la continuité des chemins ruraux et de développer les pistes cyclables sur son territoire,

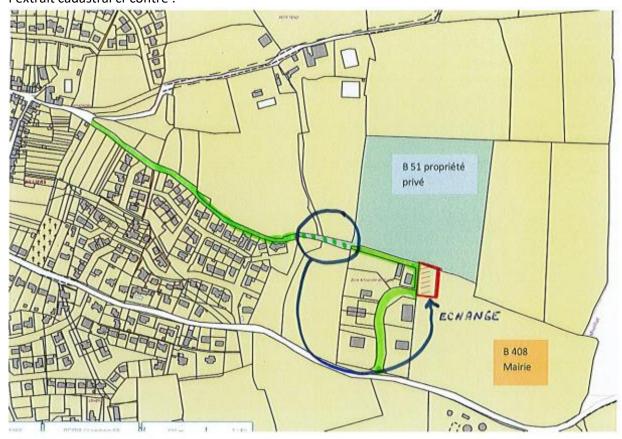
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

**ACCEPTE** le principe d'un échange de terrain, entre la commune de Billiers et le propriétaire de la parcelle B 51, afin de permettre la continuité de la voie verte;

AUTORISE Madame le Maire à constituer un dossier et à entamer les démarches ;



**DIT** que l'échange portera sur les parcelles B 51 et B 408 pour une superficie équivalente et conforme à l'extrait cadastral ci-contre :



#### 02. PROJET DE SALLE COMMUNALE - MAÎTRISE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Commune a sollicité les services du CAUE pour l'accompagner dans le cadre du projet de construction d'une salle communale.

Vu la première étude rendue par le CAUE en décembre 2021 confirmant la faisabilité du projet d'environ  $430 \text{ m}^2$  dans la zone d'activité du Guéna ;

Vu les visites de salles communales situées dans notre secteur géographique, réalisées par le groupe de travail le 31 mars dernier ;

Il est proposé d'engager la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre sur la base d'un cahier des charges, établi par le CAUE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

**AUTORISE** Madame le Maire à engager une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle salle communale.

# 03. TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UNE PARCELLE PRIVÉE – EXÉCUTION AUX FRAIS DU PROPRIÉTAIRE

Madame le maire informe le conseil de la procédure engagée depuis février 2022 afin qu'une propriétaire exécute des travaux de nettoyage et d'entretien de son terrain situé au centre du lotissement du Pradou.



Les démarches engagées par la SAS FONCIA Morbihan, syndic de copropriété du lotissement et la commune de Billiers sont restées vaines (lettres, message..). La mise en demeure du 29 avril 2022 assortie d'une demande d'exécution sous 15 jours, soit avant le 18 mai, n'a pas été suivie d'effet.

Vu le procès-verbal établi à l'encontre de la propriétaire et constatant l'état d'abandon de la parcelle B 745, sise Lotissement du Pradou ;

Considérant le terrain situé à l'intérieur d'une zone d'habitation, à moins de 50 m des autres maisons ;

Considérant le risque sérieux pour la sécurité, l'hygiène et la salubrité publique, Madame le Maire a sollicité un devis auprès d'une entreprise pour faire réaliser les travaux aux frais de la contrevenante − montant estimé : 738 € TTC ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

APPORTE son soutien à Madame Le Maire dans sa démarche ;

**AUTORISE** Madame Le Maire à faire réaliser d'office les travaux ;

**DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour recouvrir, par tous moyens, le montant de ces travaux auprès du propriétaire.

## 04. BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ACQUISITION DE MATÉRIEL TECHNIQUE

Dans le cadre des investissements prévus au budget 2022, chapitre 21. Immobilisation corporelle – Opération 97. Matériel Divers, Madame le Maire propose au conseil les acquisitions suivantes :

Domaine	Objet	Fournisseur	Montant TTC
Services techniques	- 1 taille-haie	ESPACE EMERAUDE	1 954 €
	<ul> <li>1 débrousailleuse</li> </ul>		
	Avec batteries		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

**VOTE** l'acquisition du matériel technique désigné ci-dessus ;

**DECIDE** que la dépense sera imputée en section investissement, au chapitre 21. Immobilisation corporelle – Opération 97.

# 05. BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ACQUISITION SIGNALÉTIQUE & MOBILIER URBAIN

Monsieur Monti, adjoint aux travaux, informe le conseil de la nécessité d'acquérir du mobilier urbain et du matériel de signalétique.

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'autoriser, dans le cadre des investissements prévus au budget 2022, chapitre 21. Immobilisation corporelle – Opération 97. Matériel Divers - les acquisitions suivantes :

Domaine	Objet	Fournisseur	Montant TTC estimatif
Mobilier urbain	- Portique de parking pivotant	SOL-DIRECT	942 €
Signalétique	<ul><li>Panneaux (parking &amp; signalisation)</li><li>Balise et cônes</li></ul>	DIRECT SIGNALETIQUE	1 500 €
	- Balise flash	ElanCité	1000€
	<ul> <li>Signalétique toilettes publiques</li> </ul>		500 €



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

VOTE l'acquisition du mobilier urbain et de la signalétique désignés ci-dessus ;

**DECIDE** que la dépense sera imputée en section investissement, au chapitre 21. Immobilisation corporelle – Opération 97.

### **DÉCISIONS**

#### **06. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Ventes pour lesquelles la Commune a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain :

Référence cadastre	Superficie	Adresse
B 904	823 m²	Le Lohero
AC 582 - 821	642 m²	2 bis rue du Couvent
B 751	464 m²	1 rue du Parc de l'Abbaye
В 327	770 m²	Route d'Arzal - Lieu-dit "Le Parc à Bœufs"

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### A. CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES 2022 - AGENDA DU 2ème semestre

07 JUILLET	01 SEPTEMBRE	27 OCTOBRE	15 DECEMBRE

### B. BUREAU DE VOTE 2022 – PLANNING DES PERMANENCES LÉGISLATIVES

Elections législatives

- 1<sup>er</sup> tour : dimanche 12 juin 2<sup>nd</sup> tour : dimanche 19 juin.

#### C. PROJET DU PRÉ BELER

Madame le Maire et Dominique RAULO, conseillé délégué, rendent compte de la réunion publique du 11 mai dernier.

En raison du faible nombre de personnes présentes, une nouvelle rencontre, plus conviviale et sur le site va être proposée aux Billotins le mardi 30 août 2022 en soirée.

#### D. RESTAURANT SCOLAIRE – PRESTATAIRE RENTRÉE 2022/2023

Madame le Maire informe le Conseil de la fin du contrat de prestation qui nous liait à l'Océane de restauration et de la consultation actuellement en cours pour rechercher un nouveau prestataire pour la rentrée prochaine.

#### E. ENTRETIEN DES BATIMENTS - ECOLE

Madame le Maire informe le conseil de la difficulté rencontrée actuellement pour le recrutement d'agents chargés de l'entretien des bâtiments communaux. Une contractualisation avec une entreprise spécialisée est donc envisagée, dans un premier temps, pour le nettoyage annuel du groupe scolaire.

## F. URBANISME – LE PRADOU – CESSION ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS RIVERAINS RUE DU PARC DE L'ABBAYE

Bertrand ROBERDEL, Adjoint à l'urbanisme, présente au conseil la demande de cession formulée par les propriétaires riverains de la rue du Parc de l'Abbaye (côté impair de la rue – du n° 05 au 17).

Les portions de terrains concernées sont des espaces verts appartenant au domaine privé communal. Ces délaissés bordent les propriétés individuelles et ne sont pas aménagés. L'entretien est assuré par les services techniques communaux. En cas de cession, la charge de travail des agents serait ainsi réduite.

Une réflexion doit être menée pour déterminer si ces espaces peuvent être cédés et à quelles conditions (cession payante, à quel prix ? ...).

Bertrand ROBERDEL explique que cette rue était prévue pour servir de voie de contournement du Bourg : une ouverture sur la rue de la Vierge Noire était envisagée, ce qui justifie sa largeur. Il précise qu'à ce titre, la zone fait l'objet d'une réserve inscrite au PLU. La question devrait donc d'abord être discutée dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme qui est en cours actuellement.

#### G. SCULPTURE DE LA BAIE DES PRÊTRES

Programmation de la mise en place de la Marie-Jules à la pointe de Penlan.

#### H. VOIRIE – LE POINT SUR LES TRAVAUX

Bernard MONTI, Adjoint aux travaux fait un point sur les chantiers actuellement en cours sur le territoire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à : 21 H 20



DÉLIBÉRATION N°	OBJET	PIÈCES JOINTES
2022 06 001	VOIE VERTE – ECHANGE DE TERRAIN AU PARC NEHUÉ	
2022 06 002	PROJET DE SALLE COMMUNALE – MAÎTRISE D'OEUVRE	
2022 06 003	TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UNE PARCELLE PRIVÉE – EXÉCUTION AUX FRAIS DU PROPRIÉTAIRE	
2022 06 004	BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ACQUISITION DE MATERIEL	
2022 06 005	BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ACQUISITION SIGNALETIQUE & MOBILIER URBAIN	
DÉCISIONS N°		
2022 06 006	Décisions prises dans le cadre des délégations - DPU	

### **PRÉSENTS**

	Nom – Prénom	Présents	Absents	Procurations à :
1	ROSSET Régine	Х		
2	ROBERDEL Bertrand	Х		
3	DANQUERQUE Christophe		Х	ROSSET R.
4	MONTI Bernard	Х		
5	LANGLAIS Maryvonne	Х		
6	MAFOA Jean-Yves	Х		
7	BIGOT Servane	Х		
8	BONAFOUS Patrice	Х		
9	BOUILLARD Philippe	Х		
10	DORSO Cédric	Х		
11	RIOU Marie-Luce		Х	RAULO D.
12	JEUDY Vincent	Х		
13	RAULO Dominique	Х		
14	LANOË ROUBAUT Stéphanie	Х		
15	LONCLE Sandra	Х		